



Service des formations professionnalisées

## MASTER 2

# Politique et sécurité

UE1 Histoire des institutions policières  
(Cours de M. Gaven)

18 janvier 2018

10h - 12h

---

Aucun document n'est autorisé.

Année universitaire 2017-2018

Semestre 3 - Session unique

**UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE**

2 rue du Doyen-Gabriel-Marty - 31042 Toulouse cedex 9 - France - Tél. : 05 61 63 35 00 - Fax : 05 61 63 37 98  
[www.ut-capitole.fr](http://www.ut-capitole.fr)

Commentez et expliquez le texte suivant :

« La police, au sens que nous donnons à ce terme (...), c'est-à-dire l'administration chargée de faire respecter les règlements destinés à maintenir l'ordre et la sécurité publics, n'existe pas pendant la plus grande partie du Moyen Age comme un corps spécifique (...). Faut-il pour autant attendre l'édit du 15 mars 1667, qui crée la lieutenance de police, pour que soit reconnue la spécificité de la police ? L'application des lois, la sécurité, l'ordre public n'existent-ils pas en fait, mais aussi en droit, avant cette date, faisant du Moyen Age une période de construction de la police, selon une évolution interne qui n'est pas forcément linéaire ? »

Claude Gauvard, *Histoire et Dictionnaire de la police, du Moyen Age à nos jours*, Paris, Robert Laffont, 2005, p. 3